

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 24 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DAE 315 Subvention (1 500 000 euros) et avenant à la convention cadre 2015/2020 avec le CROUS.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris (CROUS) ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500.000 euros est attribuée au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention-cadre du 18 décembre 2015 avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris, avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique D235, chapitre 204, AP 04981, nature 204182 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2017, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

